

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les efforts pour lutter contre la corruption d'agents publics étrangers demeurent insuffisants

Un nouveau rapport montre qu'il faut améliorer la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE

Au cours des six dernières années, le nombre de pays interdisant la corruption d'agents publics étrangers a continuellement progressé. Ces pays représentent aujourd'hui plus de la moitié des exportations mondiales. Cependant, encore vingt pays n'appliquent pas, ou peu, leurs engagements.

Paris/Berlin, 28 Juillet 2010. Le [rapport 2010 sur la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers](#), publié aujourd'hui par Transparency International (TI), montre que sur les 36 pays évalués, 7 mettent activement en œuvre la convention de l'OCDE. Ces pays représentent environ 30% des exportations mondiales. Le fait que le nombre de pays mettant activement en œuvre la Convention soit passé de 4 à 7 depuis le précédent rapport de 2009 doit être salué. Le rapport 2010 montre par ailleurs que 9 pays, représentant 21% des exportations mondiales, appliquent modérément la Convention. Reste 20 pays (15% des exportations mondiales) qui ne l'appliquent pas encore.

Le Danemark, l'Italie et le Royaume Uni sont passés d'une « application modérée » à une « application active » de la Convention. L'Argentine a intégré le groupe des pays appliquant modérément la Convention. Le Canada, pays membre du G8, fait en revanche partie des pays qui n'appliquent peu ou pas la Convention.

Depuis six ans que TI suit la mise en œuvre de cette Convention de l'OCDE, le nombre de pays mettant en œuvre la Convention a doublé (de 8 à 16 pays). Cela représente un progrès important. Il est cependant regrettable que 20 pays ne mettent pas ou peu en œuvre leurs engagements. L'environnement économique difficile n'est pas une excuse suffisante pour que les gouvernements de l'OCDE ignorent leur engagement collectif à mettre un terme à la corruption à l'étranger. Au contraire, lutter contre la corruption à l'étranger devrait être considéré comme un moyen permettant de surmonter la récession mondiale.

Un nombre croissant d'exportations mondiales viennent de pays qui ne sont pas parties à la Convention de l'OCDE. Le rôle de plus en plus important joué par les économies émergentes sur le marché mondial ne peut pas être ignoré. Puisque leur part du commerce mondial augmente, il est essentiel que ces pays respectent les mêmes règles que les principaux exportateurs. TI exhorte l'OCDE à renforcer encore ses efforts pour que d'autres pays rejoignent la Convention.

Pour progresser réellement en matière de lutte contre la corruption étrangère, l'OCDE doit exercer une pression politique de haut niveau sur les pays. Une pression par les pairs venant des pays qui mettent activement en œuvre la Convention devrait également être exercée.

Principaux résultats :

Catégorie	Pourcentage du commerce mondial	Pays
Mise en œuvre active (7 pays)	30%	Danemark, Allemagne, Italie, Norvège, Suisse, Royaume Uni, Etats Unis
Mise en œuvre modérée (9 pays)	21%	Argentine, Belgique, Finlande, France, Japon, Corée du Sud, Pays-Bas, Espagne, Suède
Peu ou pas de mise en œuvre (20 pays)	15%	Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, République Tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Mexique, Nouvelle Zélande, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Afrique du sud, Turquie

Au cours des dernières années, un nombre croissant d'affaires de corruption à l'étranger ont été résolues grâce à des accords négociés. S'il est vrai que les accords peuvent éviter les longs délais, les coûts élevés ou l'issue incertaine d'un contentieux, il est essentiel que les accords soient totalement transparents. TI encourage vivement les gouvernements des pays de l'OCDE à adopter des procédures permettant à un juge indépendant de valider lesdits accords, d'en publier les termes et de mettre en place des mesures permettant de s'assurer que les individus pénalement responsables soient poursuivis et sanctionnés.

Le rapport 2010 est le sixième d'une série de rapports publiés chaque année par TI sur la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE contre la corruption. Il évalue le degré de mise en œuvre de la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers par 36 des 38 pays l'ayant ratifié. Ce rapport est basé sur des informations fournies par des experts de TI et comprend l'étude d'affaires de corruption impliquant des entreprises multinationales. Le rapport 2010 traite également de la performance des pays au niveau de leur arsenal législatif, des agences de crédit à l'exportation et de l'accès à l'information sur les affaires de corruption internationale.

Contacts presse :
Berlin

Tel. +49 30 34 38 20 19

press@transparency.org
Paris

Myriam Savy

Tel.: 01 47 58 82 08

transparence@free.fr

###

Transparence Internationale France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org